

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2019

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (N° 2283)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 66

présenté par
M. Pradié

ARTICLE 3

À l'alinéa 10, substituer aux mots :

« du placement »

les mots :

« de la mesure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence rédactionnelle.